

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS — D.	6 25	12 47	5 53	PARIS — D.	30 30	9 30	7 30	CAHORS — D.	4 42	11 11	5 25	TOULOUSE — D.	5 20	9 30	3 30	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 10	CAPDENAC — D.	7 45	11 30	5 10
Mercure	6 41	1 14	6 6	Expres.	8	5 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	11 11	5 25	BORDEAUX — D.	7 25	10 35	4 40	Mercure	7 45	11 35	5 15	Lamadoleine	7 55	11 44	5 21
Parnac	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX — D.	8 40	3 58	8 55	Cieutat	5 11	11 29	5 11	Arcambal	8	11 54	5 23	Mercure	8 11	12 15	5 38	Toirac	8 10	12 8	5 34
Luzach	7 3	1 34	6 28	M-Libos — D.	8 40	3 58	8 55	Montauban D	5 20	11 30	6 11	Vers	8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43	Cajarc	8 31	12 42	5 53
Castelfranc	7 13	1 47	6 44	Fumel	8 48	3 58	9 3	Fonneuve	5 45	11 52	6 25	Saint-Géry	8 18	12 18	5 44	Cajarc	8 31	12 42	5 53	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
Puy-l'Évêque	7 31	1 59	6 58	Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16	Albas	5 55	12 16	6 42	St-Cirq, halte	8 34	12 55	6	Calvignac, hal.	8 45	1 16	6 18	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18
Duravel	7 43	2 8	7 8	Duravel	9 10	3 38	9 26	Réalville	6 5	12 26	7 8	Saint-Géry	8 18	12 55	6	St-Cirq, halte	9 3	1 26	6 31	Calvignac, hal.	9 11	1 45	6 38
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18	Puy-l'Évêque	9 19	3 48	9 36	Albas	6 13	12 34	7 18	Montbrun, hal.	9 33	1 13	6 6	Calvignac, hal.	9 4	1 43	6 38	St-Cirq, halte	9 11	1 45	6 38
Fumel	8 6	2 29	7 32	Castelfranc	9 34	4 5	9 52	Fonneuve	6 22	12 43	7 28	Toirac	9 44	2 36	7 1	Calvignac, hal.	9 4	1 43	6 38	Vers	9 25	2 12	6 51
M-Libos — A.	8 13	2 35	7 39	Luzach	9 47	4 19	10 6	Montauban A.	6 39	1	7 45	Cajarc	9 17	1 59	6 36	St-Martin-Lab.	9 34	2 29	7 9	Calvignac, hal.	9 25	2 12	6 51
BORDEAUX — A.	3 51	8 11	3 9	Parnac	9 57	4 30	10 17	TOULOUSE — A.	10 40	6 05	11 15	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	Vers	9 34	2 29	7 9	Calvignac, hal.	9 25	2 12	6 51
PARIS — A.	11 46	4 18	11 49	Mercure	10 9	4 43	10 29	Sept-Ponts	8 25	3 55	9 41	Cajarc	9 17	1 59	6 36	Arcambal	9 44	2 46	7 9	Calvignac, hal.	9 25	2 12	6 51
				CAHORS — A.	10 25	5 1	10 47	CAHORS — A.	8 25	3 55	9 41	CAPDENAC — A.	10 14	3 27	7 27	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 14 Octobre.

NOUVELLES POLITIQUES

— C'est décevant ce soir, que M. Grévy, président de la République, doit être de retour à Paris.

— Lundi a paru, au *Journal officiel*, l'ordre du jour de la séance de la rentrée des Chambres qui, comme on le sait, est fixée à aujourd'hui, 14 octobre.

Cet ordre du jour ne comprend, pour chaque Chambre, que la mention suivante : Tirage au sort des bureaux, fixation de l'ordre du jour.

M. Goblet demandera à la Chambre, au moment de la fixation de l'ordre du jour, de mettre à mardi prochain 19 octobre, la discussion du projet de loi complémentaire sur l'enseignement primaire déjà adopté par le Sénat. Cette discussion se poursuivrait, en attendant que le budget de 1887 puisse venir en délibération devant la Chambre.

— Les ministres se sont réunis mardi matin sous la présidence de M. de Freycinet.

Tous les ministres étaient présents, M. de Freycinet a communiqué à ses collègues les dernières dépêches reçues de Madagascar. Ces dépêches constatent une amélioration sensible dans la situation.

Les ministres se sont ensuite occupés du projet du budget pour 1887. Le conseil a décidé de maintenir la suppression du budget sur ressources extraordinaires; l'accroissement de l'impôt sur l'alcool dont le chiffre serait porté de 156 fr. à 200 francs, au lieu de 215, ainsi que le proposait le budget primitif et comme compensation de la suppression de l'exercice et du droit de détail.

Il n'a pas été question ce matin de l'impôt sur le revenu.

M. Sarrien a rendu compte de la situation générale des grèves à Vierzon. La reprise du travail s'accroît de jour en jour.

Les ministres se sont réunis ce matin, jeudi, à l'Élysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

— Le recours du duc d'Aumale contre le décret du Président de la République, qui l'a rayé des cadres de l'armée, va venir au Conseil d'État dès les premiers jours de novembre.

Le duc d'Aumale a confié ses intérêts à M^e Saba-

tier, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État, qui a pris part, dans le temps, aux débats auxquels donna lieu l'expulsion des congrégations religieuses.

— Dimanche, a eu lieu, à Besançon, au milieu d'une affluente considérable, l'inauguration du monument élevé aux officiers et soldats de l'armée de l'Est, morts pendant la guerre. La cérémonie était présidée par le général Wolff, commandant le 7^e corps d'armée. Des délégations des régiments de la région, qui ont pris part à la campagne, assistaient à la cérémonie. Tous les corps de la garnison étaient représentés par un détachement, précédé du drapeau du régiment.

— M. Anatole de la Forge, député de la Seine, ayant décliné pour raison de santé, l'honneur d'aller représenter la Chambre pour l'inauguration de la statue de « la Liberté éclairant le Monde, » à New-York, le bureau de la Chambre a désigné à sa place M. Desmons, député du Gard.

Les représentants de la Chambre à cette cérémonie, seront donc MM. Eugène Spuller et Desmons.

Troubles à Tlemcen. — On télégraphie d'Alger à l'*Evénement* :

« Une dépêche de Tlemcen, annonce que des troubles graves ont éclaté dans cette ville. Un militaire ayant soulevé les voiles de femmes indigènes, une rixe s'est produite.

De tous les côtés sont accourus des Arabes et des soldats; les uns et les autres en sont venus aux mains.

Deux militaires ont été grièvement blessés et plusieurs officiers frappés. Trois indigènes sont morts; une quinzaine d'autres sont blessés.

— Le préfet du Loir-et-Cher vient d'annuler la délibération du Conseil municipal de Blois, relative à l'émission d'un vœu en faveur de la Séparation de l'Église et de l'État. A la suite de cette décision les auteurs de la proposition se retirèrent du Conseil.

— Le *Temps* croit savoir que le conseil des ministres a été d'avis, sur la proposition du garde des sceaux, de gracier Mlle Louise Michel. Le conseil a considéré que le jury ayant acquitté les co-accusés de Mlle Louise Michel, il convenait de décharger celle-ci de la condamnation dont elle avait été frappée, quelques semaines auparavant, par

le Jury devant lequel elle s'était présentée la première.

— Un mouvement est en préparation au ministère des finances. Il portera sur une dizaine de directeurs départementaux, qui seront mis à la retraite.

Ce mouvement sera arrêté avant la fin de la semaine.

— Le mouvement qui se prépare au ministère de l'intérieur par suite du déplacement de MM. Cazelles et Catusse, s'étend à beaucoup d'autres préfets, dont les députés eux-mêmes ont exigé le déplacement. Jusqu'ici cinq préfets seraient appelés à d'autres fonctions, entre autres, ceux du Tarn, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de l'Aude.

— Les élections en Bulgarie ont eu lieu dimanche dernier, sur 490 députés à élire pour la grande Sobranie, sur lesquels 420 sont favorables au gouvernement de la régence et 20 seulement au parti de M. Zankoff. Il reste encore 50 résultats à connaître, qui selon toutes probabilités, viendront encore grossir la majorité du gouvernement.

Les élections du 10 octobre sont donc un échec pour la Russie dont l'influence en Bulgarie reçoit une rude atteinte.

Si, la Russie refuse d'admettre la légalité des élections qui viennent d'avoir lieu, la question va se compliquer étrangement; la Russie refusera également d'entrer en rapports avec le gouvernement issu d'une assemblée entachée à ses yeux d'illégalité.

Alors qu'arrivera-t-il, comment cette situation déjà si tendue se dénouera-t-elle ?

Les puissances signataires du traité de Berlin se décideront-elles à intervenir. C'est possible, bien que leur attitude jusqu'à présent permette d'en douter.

On se montre à Vienne particulièrement inquiet de la tournure que prennent les événements de Bulgarie et dans le monde diplomatique on considère avec raison la situation comme très critique.

A Berlin, au contraire, on constate un sentiment très marqué de satisfaction à la suite de l'échec complet de la mission du général Kaulbars, et les

journaux officiels désapprouvent dans des termes fort vifs la conduite de l'agent russe en Bulgarie.

Il est assez difficile de prévoir dans ces conditions, quelle va être l'attitude de la Russie.

— S'il faut en croire les dernières dépêches d'Espagne, la situation serait assez délicate pour le nouveau cabinet. Une certaine effervescence s'est produite dans les rangs de l'armée à la suite de la commutation de peine des insurgés, et les journaux ultra-conservateurs en ont profité pour publier contre M. Sagasta de très violents articles.

Il ne faudrait cependant pas donner à ces faits plus d'importance qu'ils n'en méritent réellement. La circulaire du nouveau cabinet est très nette et le président du conseil déclare qu'il est disposé à exécuter les engagements pris avec le parti libéral et à réprimer les attaques contre la monarchie constitutionnelle.

Si le ministère est condamné à se passer de l'appui de M. Canovas, il n'aura point tout au moins contre lui l'hostilité des libéraux.

L'ASSASSIN DE L'ÉVÊQUE DE MADRID. — Madrid, 11 octobre.

Goleote, l'assassin de l'évêque de Madrid, vient d'être condamné à mort.

L'affaire doit venir devant le tribunal de cassation.

L'affaire de Joinville-le-Pont

Le maréchal des logis de gendarmerie Cabis, a comparu mardi devant le deuxième conseil de guerre, présidé par le colonel Vontey, du 117^e régiment d'infanterie. Le commandant Bailly occupe le siège du commissaire du gouvernement. M^e Albert Danet est assis au banc de la défense. Quarante témoins ont été assignés. L'accusé Cabis est un homme de haute taille et vigoureux; il porte une petite moustache sèche et il a le regard dur. Il est âgé de 38 ans. C'est un bel homme. Sur la table du conseil de guerre se trouvent le revolver dont s'est servi Cabis et la canne de Dufrenoy. Le président procède à l'interrogatoire du prévenu.

Demande. — Accusé, qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Réponse. — Mon colonel, je déplore de tout

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

45

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE
Les reptiles mordent

I
LA LETTRE

Farandole avait été décontenancé par le résultat de sa visite à l'ambassade d'Allemagne. Il comptait bien rapporter de là sur l'homme qu'il cherchait quelque renseignement qui pût le mettre sur sa trace. Son espoir avait été déçu aussi complètement que possible. Le personnage qui l'avait reçu avait montré toute l'obligance désirable. Le peintre trouvait même qu'il avait été à la fin de l'entretien d'une complaisance exagérée après avoir paru un peu raide et cassant au début.

Farandole attribuait ce changement à la part que l'étranger avait prise à la triste histoire qu'il lui avait racontée. Il n'en revenait pas moins bredouille, assez découragé, se demandant comment il allait s'y prendre maintenant pour tenir la promesse qu'il avait faite à Marinette de la délivrer bientôt et de lui faire rendre justice. Il lui fallait absolument, pour arriver à ce résultat, mettre la main sur la jeune fille, qui pouvait se ranger de son côté, être un appui pour lui et pour la marchande d'oranges. Il se doutait bien, en effet, s'il

allait simplement raconter son histoire sans preuve à l'appui, qu'on ne le croirait pas et qu'on l'éconduirait poliment, surtout maintenant que l'erreur était commise et que l'administration serait obligée d'avouer qu'elle s'était trompée.

Le pauvre protecteur de Marinette se faisait ces réflexions tout en se dirigeant vers la rue Marcadet, où sa femme devait l'attendre avec une vive impatience. Il était en effet plus de midi, et ils déjeunaient d'ordinaire à dix heures et demie. Il est vrai qu'il avait prévenu la ménagère qu'il aurait une démarche urgente à faire et qu'il rentrerait sans doute plus tard que de coutume. Il n'avait pas voulu lui raconter l'histoire de la marchande d'oranges, car elle se serait certainement opposée à ce qu'il se mêlât d'affaires qui ne le regardaient pas.

M^{me} Farandole était une femme de vingt-six ans environ aux traits réguliers de madone, à la chevelure châtain chaste séparée sur le front, à la virginité. Elle avait le sang pauvre et l'apparence frêle des ouvrières qui ont passé leur jeunesse à travailler sous le gaz des magasins, insuffisamment nourries, les poumons affaiblis par la respiration continue d'un air malsain, chargé de carbone. D'un naturel très doux, elle était très timide et presque peureuse. Elle était constamment rongée d'inquiétude, sous le coup de terreurs imaginaires. Elle avait de la gêne et de la misère une crainte exagérée. Elle voyait toujours son mari ou son enfant malades. Elle était constamment en proie à une sorte de fièvre, un rien lui faisait pousser des cris.

Aussi était-elle dans un état d'agitation extraordinaire quand son mari parut enfin.

Une heure venait de sonner.

Elle se précipita au-devant de lui, le cœur battant, les yeux gonflés.

— J'ai cru qu'il t'était arrivé malheur ! dit-elle.

Farandole haussa les épaules.

— Quel malheur?... répondit-il. Tu as toujours des idées comme ça ! Je ne suis pas assez grand pour me conduire sans accident peut-être ? Le seul malheur qui me soit arrivé, — si toutefois c'est un malheur, — c'est la faim... J'ai l'estomac dans les talons...

— Il est si tard ! murmura la femme.

Farandole, voyant la journée perdue pour lui, avait pensé à utiliser l'après-midi à faire de nouvelles démarches. Il voulait aller dans les grands hôtels s'informer si on n'avait pas hébergé un étranger nommé le baron de Gerbach. Il voulait aussi se rendre aux Champs-Élysées, retourner voir l'ancien hôtel habité avant la guerre par le baron. Peut-être le Prussien aurait-il loué de nouveau. Il fallait tout essayer avant de s'avouer vaincu...

Cependant sa femme venait de rentrer dans la pièce, apportant le déjeuner tout fumant.

— Je t'avais fait quelque chose de bon, dit-elle, mais tu m'a fait trop attendre. La sauce est tournée.

— Sois tranquille, la mère, répliqua le peintre, elle passera tout de même...

Amélie (c'était le petit nom de M^{me} Farandole) remarqua pendant le déjeuner l'air préoccupé, soucieux presque, de son mari.

— Est-ce que tu n'aurais pas réussi, hasardait-elle, dans ta démarche de ce matin ?

— Pourquoi me dis-tu cela ? fit Farandole.

— Tu n'a pas l'air gai...

— A quoi vois-tu que je n'ai pas l'air gai ? interrogea le peintre en s'efforçant de rire.

— A ta figure. Crois-tu que je ne lis pas tes impressions sur ton front ?

— Je ne suis ni gai ni triste. La démarche que je faisais était sans importance pour nous. C'était un ami qui m'avait demandé de parler pour lui à quelqu'un.

— Tu vas te faire des ennemis !... murmura la femme d'une voix craintive.

— Là, s'écria le peintre... Te voilà partie !... Tu vois bien qu'on ne peut rien te dire... A l'entendre, j'ai déjà autour de moi des ennemis qui me guettent et qui vont m'avalier d'une bouchée. Ne te fais donc pas des idées semblables... Sois donc femme !... fit paternellement le peintre.

— J'ai vu tant d'injustices déjà et tant de souffrances autour de moi ! murmura l'ouvrière...

Farandole s'était levé de table...

Il alla jeter un coup d'œil à la fenêtre pour voir si le temps se maintenait beau... Il tressaillit malgré lui... Il avait cru apercevoir dans la rue l'homme qu'il avait croisé sur le seuil du cabinet du secrétaire de l'ambassade d'Allemagne...

Il n'avait pas vu la figure, mais il lui avait semblé reconnaître la tournure.

Vivement surpris, il voulut s'assurer qu'il ne se trompait pas.

Qu'est-ce que cet homme serait venu faire là et que signifiait cet incident ?...

Sans faire part de ses impressions à sa femme, le peintre lui dit :

mon cœur la mort de Dufentrelle ; si j'ai fait usage de mon arme, c'est que je me suis cru en danger.

D. — Comment vous trouviez-vous là ?

R. — J'avais mangé du melon dans la matinée et j'avais à satisfaire un besoin.

D. — C'est la première fois que vous donnez ce détail. Pourquoi n'êtes-vous pas allé dans les cabinets de la gare qui sont à 50 mètres de là ? Passons. Vous êtes donc allé dans le bois et vous avez satisfait un besoin. Comment l'altercation avec Dufentrelle est-elle survenue ?

R. — J'ai vu tout à coup deux ombres arriver sur moi ; j'étais accroupi, je me suis vivement relevé et je me suis bousonné.

D. — Là, je vous arrête : ce n'est pas commode de reboutonner son pantalon avec une tunique comme était la vôtre à ce moment-là. Continuez.

R. — Au même instant j'ai été frappé d'un violent coup de canne. Alors, j'ai tiré au hasard et, malheureusement, j'ai tué.

D. — Tout cela ne paraît pas clair et je crois que vous ferez bien de dire au conseil toute la vérité ; cela ne vous nuirait peut-être pas.

R. — Sur l'honneur, mon colonel, ce que je viens de dire est la vérité. Je le répète, je déplore profondément le malheur qui est arrivé ; je croyais avoir affaire à un souteneur ; j'ai perdu tout sang-froid.

D. — C'est le tort que vous avez eu.

M. le commissaire Bailly. — Comment n'avez-vous pas reculé de trois pas lorsque ces jeunes gens vous ont frôlé ? Et pourquoi, voyant leur effroi, ne leur avez-vous pas dit : N'ayez pas peur, ce n'est pas un malfaiteur qui est devant vous, je suis maréchal des logis de gendarmerie ?

L'accusé. — Je n'ai absolument rien entendu, mon commandant.

Le président. — Pourquoi par ce temps de chaleur, aviez-vous votre pèlerine sur le dos et teniez-vous votre képi de la main droite ? Pourquoi, en un mot, vous étiez-vous rendu méconnaissable ? Voyez-vous, tout cela n'est pas clair ; je vous invite de nouveau à dire, dans votre intérêt, la vérité.

R. — J'étais accroupi, j'avais dû prendre mon képi pour qu'il ne tombât pas. Je vous jure que tout ce que j'ai dit est la vérité.

Le premier témoin entendu est M. Carpin, commissaire de police de Joinville-le-Pont. Ce magistrat confirme les termes de son rapport et ajoute, sur les questions de M. Danet, que jamais il n'a reçu, pas plus que le maire de Joinville, aucune plainte au sujet des faits ayant pu motiver la légende amoureuse dont on a essayé d'entourer le maréchal des logis Cabis. M. Carpin ajoute que M. et M^{me} Dufentrelle lui avaient déclaré que leur fils était d'un caractère très violent, qu'il déconchait souvent ou rentrait fort tard.

On entend ensuite le second témoin, M. Maffey, qui, avec un de ses amis, a entendu une détonation en traversant le bois, le soir du drame.

Un point intéressant de cette déposition consiste dans quelques phrases prononcées par Cabis et la jeune Hélène Castel, que le témoin a recueillies en allant à la gare avec eux chercher une lanterne et les gendarmes. La jeune fille a dit à Cabis que Dufentrelle ne voulait pas lui faire mal. « — Alors, pourquoi m'a-t-il frappé si violemment ? a répondu le maréchal des logis Cabis. » Puis, profitant de l'attroupement qui s'était formé, Hélène Castel avait fui.

On entend M. Dufentrelle, père de la victime, qui soulève un incident. Il s'étonne qu'on l'ait fait citer. Il tient à la main sa déposition écrite et demande à la lire.

— Habille Léon ! J'ai une petite course à faire et je reviens le prendre dans dix minutes !...

Il ouvrit la porte et se précipita dans l'escalier, qu'il descendit quatre à quatre.

Arrivé dans la rue, Farandole courut du côté où il avait vu l'homme disparaître, mais il n'y avait plus personne. Il descendit à la hâte une rue, puis deux. Le personnage mystérieux s'était éclipsé. Cependant, la rue Marcadet, ainsi que les rues avoisinantes, était presque déserte. Il fallait que l'inconnu fût entré dans une maison ou fût monté dans une voiture qui l'attendait au premier tournant. Le peintre s'informa chez les marchands de vins. Il ne put recueillir aucun renseignement satisfaisant. Personne n'avait remarqué l'individu dont il donnait le signalement. Pourtant, un consommateur affirmait avoir vu un homme vêtu comme le disait l'ouvrier, monter dans un coupé, mais c'était un coupé de maître, avec un cocher chaussé de bottes à revers... Il était peu probable que ce fût l'homme que l'artiste en bâtiments, — comme on appelait Farandole dans son quartier, — demandait.

Le mari d'Amélie ne répondit pas et partit sérieusement intrigué. Il n'était pas éloigné de croire que celui qu'il cherchait ne fût pas le personnage disparu dans la voiture conduite par le cocher en bottes à revers.

Il remonta chez lui tout pensif.

Le concierge était sur le seuil de sa loge. Il l'appela.

— Ah ! ça, lui dit-il en riant, vous avez donc des affaires avec l'ambassadeur d'Allemagne, vous ?

Farandole devint pâle...

Le président lui fait observer qu'il doit déposer oralement.

Après un long colloque, M. Dufentrelle prétend que si son fils n'avait pas été attaqué, il n'aurait pas frappé.

Cabis, interpellé, dit qu'il ne peut que plaindre le malheureux père.

Le père Dufentrelle qui a fait remettre, hier, au gouverneur de Paris, copie d'une contre-enquête faite par lui, reproche au président de ne pas avoir voulu la joindre au dossier.

Le président fait remarquer que, l'instruction étant close lorsque la contre-enquête est parvenue au conseil, il n'y avait pas lieu d'en tenir compte. La loi est formelle ; il ne peut la violer en sa faveur.

Plusieurs témoins racontent que le jeune Dufentrelle était très mal élevé, d'un caractère très violent et essentiellement provocateur.

Viennent ensuite quelques personnes, qui déposent sur la moralité du maréchal des logis Cabis.

On entend ensuite plusieurs femmes qui affirment avoir été, de la part de Cabis, l'objet d'assiduités un peu trop vives.

Le président fait appeler quatre témoins cités à la requête de M. Dufentrelle père. Comme ceux précédemment entendus, ils reprochent à Cabis ses propositions galantes.

Cabis dément ces témoignages, affirmant que ses fonctions lui ont attiré beaucoup d'animosité.

Le conseil de guerre, après une étonnante plaidoirie de M. Danet, prononce l'acquiescement de Cabis.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Le Conseil s'est réuni hier, mardi, à 8 h. 1/2.

Diverses propositions de M. le maire sont adoptées, ainsi que les rapports des commissions. En voici le détail :

Des habitants de Lacapelle, des Junies et d'Arbouys, demandent que le Conseil municipal veuille bien intervenir pour continuer à leur laisser puiser de l'eau à une fontaine.

Il n'y a pas lieu de s'occuper de cette affaire, les intéressés ayant demandé leurs droits devant les tribunaux.

Le fermier des places demande à attaquer la ville à l'occasion des droits de place des Boulevards. Le Conseil donne un avis favorable.

M. le maire donne des renseignements sur la famille Gary, desquels il résulte qu'on doit maintenir ce malade à Leyme aux frais de la commune. Le Conseil vote les fonds nécessaires.

Le Conseil vote également les fonds ordinaires pour maintenir à l'asile de Leyme le sieur Pépy, Français.

Le sieur Pradal demande à maintenir son fils comme soutien de famille. Adopté.

Le sieur Deutch et son fils demandent à établir un dépôt d'essence minérale près de la gare, dans le voisinage de la bergerie de l'abattoir et de l'usine à gaz.

Le Conseil exige qu'on éloigne ce dépôt d'essence de l'établissement du gaz.

M. Lafon demande le maintien de la subvention de 750 fr. qui lui a été accordée pour continuer ses cours à l'école des beaux-arts. — Adopté.

Le directeur des contributions indirectes demande le renouvellement de l'abonnement pour l'entrée des vendanges. — Renvoyé à la commission des finances.

M. le ministre de l'instruction publique demande qu'il soit fait des démarches auprès du maire de Cahors pour faire mettre à la charge de la commune la moitié de la dépense nécessaire pour l'agrandissement de l'infirmerie du Lycée, soit une somme de 2,412 fr. — Renvoyé à la commission des finances.

M. le maire demande qu'on vote ait lieu pour désigner l'emplacement d'un bec de gaz à St-Georges. — Adopté.

M. le maire demande l'autorisation de placer 4 nouveaux becs de gaz dans l'avenue de la gare. — Adopté.

M. le maire donne lecture, au nom de la commission des finances, d'un rapport sur le testament du général Galdemar.

Cette commission propose d'adopter que les titulaires des bourses Galdemar profiteront pendant 6 ans de bourses de 600 fr. Les candidats devront être choisis de manière à avoir terminé leurs études dans cette durée de 6 années.

La commission exprime le désir d'adopter le même principe pour les bourses communales. — Adopté.

M. le maire donne des explications sur le budget relatif aux bourses. Il y a en tout 7,746 fr. de crédit annuel en rentes sur l'Etat, ce qui ne permet pas de donner tout à fait 13 bourses. La commission pense que le Conseil doit voter 105 fr. pour compléter les 13 bourses. — Adopté.

M. le maire lit un rapport sur le projet de reconstruction du Pont-Neuf.

Il fait l'historique de l'affaire ; parle des divers projets et des divers votes qui ont eu lieu jusqu'à présent, montre combien il est nécessaire de reconstruire cet ouvrage et propose, au nom de la commission :

- 1^o La démolition du pont actuel ;
- 2^o L'établissement de 2 colonnes et de 2 piles ;
- 3^o La construction de 3 travées métalliques.

Il espère que les études pourront être faites immédiatement. — Adopté.

Le débat s'ouvre sur l'emplacement à donner à l'école primaire laïque de filles.

M. Talou et M. le maire prennent la parole pour dire qu'en adoptant l'enclos Carrié, on réaliserait une économie qui permettrait, dans un temps peu éloigné, de construire une nouvelle école dans le quartier des Badernes. M. Carrié donne son terrain pour 10 fr. le mètre.

Un membre combat cette proposition et confuse.

La discussion s'envenime et devient broyante et confuse.

A ce moment, M. le maire donne lecture au Conseil d'une lettre, qu'il a reçue de M. le Préfet, qui lui dit d'agir d'office, au cas où le Conseil voudrait encore ajourner cette question.

Comme le temps fixé pour que nous puissions bénéficier de la subvention de l'Etat expire le 31 décembre de cette année, ajoute le maire, si le Conseil ne se prononce pas, aujourd'hui, sur un point ou sur un autre, je prends sur moi de faire afficher demain l'adjudication.

Après un échange de paroles très vives entre presque tous les membres du Conseil, on vote au scrutin public.

— Pourquoi me dites-vous cela ? demanda-t-il...

— Oh ! il ne faut pas faire le mystérieux avec moi... reprit le préposé au cordon... On sait bien des choses...

Le peintre s'était rapproché.

— Que savez-vous donc ?... fit-il assez inquiet.

— Le monsieur qui sort d'ici... fit le concierge d'un air énigmatique.

— Il est venu ici ?... interrogea Farandole très surpris.

— Il en sort, répliqua le pipelet, tout fier encore de la visite reçue... Et il ne faut pas avoir deux yeux pour voir que c'est de la haute !...

La surprise du peintre se changeait en hébétément. Qu'est-ce que cela voulait dire ? Pourquoi était-on venu derrière lui de l'ambassade interroger son portier ? Est-ce que sa femme aurait raison de se méfier, de craindre ? Est-ce qu'il aurait mis le pied dans une affaire semée de périls ? Il n'avait pas l'air de paraître autrement ému de la découverte pour ne pas montrer son agitation au concierge, mais il était sérieusement préoccupé.

— Est-ce qu'il vous a interrogé ? demanda-t-il d'un air qu'il s'efforça de rendre indifférent...

— Il nous a fait cet honneur à mon épouse et à moi, répondit orgueilleusement le gardien de la loge.

— Sur mon compte ? interrogea le peintre.

— Ce n'est certainement pas sur le compte du Grand-Turc.

— Enfin que vous a-t-il dit ? demanda Farandole avec une légère nuance d'impatience.

— Il m'a demandé qui vous étiez, comment

vous vous conduisiez, quels étaient vos moyens d'existence ? Si vous étiez bon ouvrier, marié ?

— Et vous avez répondu ?

— Ce que nous devions répondre en pareil cas. On n'a rien à vous reprocher, n'est-ce pas ?

— Je ne pense pas, répliqua le peintre, de plus en plus intrigué.

Il ajouta, après un moment de réflexion :

— Et vous a-t-il fait connaître les raisons de cette singulière enquête ?

— Certainement, s'empressa de répondre le concierge... Autrement nous n'aurions pas répondu. C'est pour votre bien, monsieur Farandole, uniquement pour votre bien.

— J'en suis persuadé, répliqua le peintre qui comprenait de moins en moins.

— Il paraît qu'on va s'occuper de votre affaire.

— Ça, je ne sais pas ce que c'est... Mais on n'avait voulu rien faire avant de s'être assuré si vous étiez bien un homme sérieux, si vous demeuriez bien où vous l'aviez dit. Maintenant qu'on est fixé ça va marcher... Vous entendrez d'ici peu parler d'eux... Mais on ne m'a pas dit ce que c'était... Du travail sans doute ?

— Oui, c'est pour un travail important, répondit l'artiste en bâtiments, qui ne se souciait guère de mettre dans sa confidence le pipelet, dont il lisait la curiosité dans les regards...

Il remonta chez lui en réfléchissant à cet étrange incident. Il avait tort de s'en préoccuper. La raison que le concierge avait donnée lui paraissait très plausible. Il s'expliquait tout maintenant. On n'avait pas voulu s'occuper de sa demande de renseignements avant de savoir à qui on avait affaire. Le fonctionnaire allemand avait donc envoyé

Par 15 voix contre 9 et 1 abstention, l'emplacement Carrié est adopté.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire aux recteurs pour les inviter à remettre en vigueur les prescriptions, aujourd'hui tombées en désuétude, de la circulaire du 4 décembre 1864, stipulant « qu'aucun élève ne peut être admis dans les cours préparatoire (aux mathématiques élémentaires) s'il ne justifie, dans un examen spécial, des principales connaissances représentées par le programme de la classe de troisième. »

Le ministre explique ainsi les motifs de cette décision :

Ces prescriptions sont peu à peu tombées en désuétude dans un grand nombre de nos établissements publics ; trop souvent les élèves sont admis dans les cours préparatoire au sortir de la classe de quatrième et quelquefois même de la classe de cinquième.

Cet abandon des anciens règlements a eu pour l'enseignement de regrettables résultats. Les cours de mathématiques élémentaires sont fréquentés par un grand nombre de jeunes gens ayant à peine ébauché les études littéraires et qui finissent par arriver au baccalauréat ès sciences sans posséder les éléments indispensables de la culture générale. De là un affaiblissement notable, plus remarqué d'année en année, des examens pour l'obtention du grade de bachelier ès sciences ; de là aussi les plaintes des diverses administrations sur la préparation très insuffisante de certains candidats pourvus de ce diplôme.

Vous aurez donc à informer MM. les provinciaux et principaux des lycées et collèges de votre ressort que le certificat constatant des études classiques de la force du cours de troisième sera désormais exigé avant l'admission dans la classe de mathématiques préparatoires. Ceux des élèves qui n'auraient pas subi avec succès l'examen de passage à la fin de la troisième, ainsi que les élèves nouveaux, seront soumis à un examen d'aptitude dans la première quinzaine d'octobre. Je n'ignore pas que cette mesure pourra éloigner des lycées et collèges quelques élèves plus pressés d'arriver que de savoir. Mais ce n'est pas aux établissements publics qu'il appartient de favoriser une préparation hâtive et superficielle, qui ne pourrait qu'entretenir chez les candidats et les familles de déplorables illusions. Nous devons donner l'exemple de ce qui est bon et utile, ne dut-il pas être suivi d'abord par tous les intéressés.

J'ai constaté également que les élèves de l'enseignement spécial quittent fréquemment cet enseignement après la troisième, et même après la seconde année, pour passer dans la classe préparatoire de mathématiques élémentaires. L'obtention des grades, après deux ans d'études classiques ; par quelques candidats chez lesquels la culture littéraire était à peu près nulle, n'a fait qu'encourager cette tendance. Pour couper court à cet abus, j'ai décidé que les élèves de l'enseignement spécial ne seront admis au cours préparatoire de l'enseignement classique que s'ils ont justifié des connaissances que comprend le programme de quatrième année. Cette mesure sera immédiatement applicable. Vous voudrez bien recommander, d'un autre côté, à MM. les doyens des Facultés des sciences de veiller à ce

à l'adresse qu'il avait indiquée l'homme qu'il avait vu et qui était sans doute son secrétaire. Il n'y avait rien là que de très naturel... On avait pris les renseignements ostensiblement, sans se cacher. Qu'il ait-il s'imaginer ? Pourquoi se mettre martel en tête à propos de rien ! Le caractère peureux de sa femme déteignait-il sur lui ? C'était même bon signe, ce qui venait de se passer. Cela prouvait qu'on s'occupait de son affaire, que sa plainte n'allait pas demeurer ensevelie dans les cartons.

Farandole était donc tout à fait rassuré quand il arriva devant sa porte. Il chantonait même. Le temps s'était mis tout à fait beau, et un rayon de soleil, filtrant par les fenêtres de l'escalier, mettait de la gaieté sur le carré.

Il ouvrit, tout guilleret... Son fils était habillé... Il le prit par la main et l'emmena, non sans avoir promis vingt fois à la mère d'être rentré de bonne heure.

L'enfant ne se sentait pas de joie... — De quel côté allons-nous, petit père, demanda-t-il.

- Dans Paris...
- Sur les boulevards ?
- Sur les boulevards.
- Et nous nous promènerons longtemps ?
- Très longtemps.
- Et nous irons loin ?
- Et nous irons loin...

Ils allèrent loin, en effet... Ils firent beaucoup de chemin... Ils visitèrent tous les grands hôtels de la rue Scribe, de la rue de Rivoli, de l'avenue de l'Opéra, du boulevard des Capucines et des Italiens, mais sans résultat.

(A suivre).

que, dans les épreuves du baccalauréat es-sciences, la partie littéraire de l'examen obtienne toute l'importance que comportent les programmes.

BREVET SUPÉRIEUR. — ASPIRANTES. — Sur 8 aspirantes inscrites pour la session d'octobre, 8 se sont présentées et 5 ont été définitivement reçues.

Ce sont : Miles Castelnaud, Laborde, Lamothe, Layé et Mme Roubelet.

LE RETOUR DU CONTRE-AMIRAL DE MARQUESSAC. — Dimanche soir, lorsque le vaisseau qui emportait le contre-amiral de Marquessac a quitté Constantinople, tous les corsassés et yachts impériaux ont subitement illuminé; les matelots, montés sur les vergues, ont agité des fanaux, saluant une dernière fois l'amiral français.

La musique du vaisseau-amiral a répondu en jouant la Marche ottomane.

ÉCOLE DE DESSIN DE CAHORS. — Programme de l'enseignement :

Éléments : Tracé à vue des figures de la Géométrie plane. Dessin au trait des corps géométriques simples, M. Gros, architecte, professeur; Estampes : Copies de têtes, figures et ornements d'après la lithographie, M. Calmon, professeur;

Ronde-Bosse : Fragments de têtes, pieds, mains, etc. Têtes, torses, etc. Figures d'après l'antique, M. Calmon professeur;

Sculpture. — Ornement : Étude d'après l'antique et d'après nature, M. Calmon, professeur; Statueire : (Éléments), études d'après l'antique. — Moulage, M. Calmon, professeur;

Dessin linéaire : Lavis, coupes et élévations, coupes et études de détails d'architecture, M. Gros, architecte, professeur;

Architecture : Études des éléments et de l'ensemble des édifices, M. Gros, professeur.

Les cours auront lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de 8 à 9 heures 1/2 de soir.

L'ouverture est fixée au mercredi 3 novembre prochain et la clôture au 31 juillet 1887.

Pour être admis à suivre les cours de dessin les élèves devront être âgés de 11 ans au moins; ils devront se faire inscrire avant le 1er novembre, chez M. Calmon, sculpteur, directeur de l'École.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE. — En raison des besoins des divers services publics se recrutant à l'École polytechnique, le ministre de la guerre a décidé que les jeunes gens ayant plus de 20 ans et moins de 21 ans au 1er janvier 1887 seront par exception, autorisés à participer au concours d'admission qui aura lieu en 1887, pour ladite école.

CONSEILS MUNICIPAUX. — L'ouverture de la quatrième session ordinaire des conseils municipaux en 1886 est fixée au dimanche 7 novembre prochain.

Pourront être traitées dans cette session toutes les affaires d'intérêt communal. Chaque conseil, devra, en outre, dresser, conformément à la loi, la liste des propositions pour la nomination des répartiteurs.

JOUETS ALLEMANDS. — Le ministre du commerce a ordonné des poursuites contre les industriels qui vendent comme jouets français des jouets allemands contenant une carte de France mutilée. Cette carte, mentionnée dans divers journaux, recule la frontière allemande jusqu'au Rhône.

MANDATS-POSTE. — L'administration des postes a mis en vente, depuis lundi, au prix de 10 centimes, à ses guichets et dans tous les bureaux de tabac, des mandats payables à domicile et portant un coupon pour la correspondance.

ACCIDENT. — Le passage, à Cahors, de la troupe de tournées artistiques de M. Saint-Omer, qui a interprété, samedi, sur notre scène, le Fiacre 117, a été marqué par un accident heureusement sans gravité.

Le conducteur d'un omnibus, où avaient pris place six artistes, ayant tourné trop court en entrant dans la cour de l'hôtel de la Poste, a versé. Fort heureusement, la voiture a été retenue par le candélabre d'un bec de gaz, ce qui a atténué la violence de la chute. Les promeneurs, en ce moment très nombreux sur les boulevards, se sont empressés d'aider les voyageurs à sortir de la position désagréable qu'ils occupaient dans le véhicule. Personne n'a eu de mal.

BAL DES OUVRIERS RÉUNIS. — Le bal des ouvriers réunis aura lieu le samedi, 16 octobre courant, à 8 h. du soir, dans la salle du Théâtre de Cahors.

NÉCROLOGIE. — M. Béal, Hippolyte, rece-

veur-buraliste à Castelnaud, est mort lundi, 11 octobre, à l'âge de 78 ans.

L'EXPOSITION DE 1889. — Les négociants et industriels sont informés qu'ils trouveront les formules de demandes d'admission à l'Exposition de 1889, à la préfecture, aux sous-préfectures, au tribunal de commerce de Cahors, aux sièges des comités départementaux ainsi qu'aux lieux de distribution que ceux-ci auront désignés.

Ces formules, une fois remplies, seront recueillies par les soins des comités qui les feront parvenir au ministère du commerce.

AVIS AUX SOLDATS LIBÉRÉS. — Il y a quelques jours, un soldat du 11e escadron de train avait refusé de saluer un officier qu'il avait rencontré place de la République, à Paris. Ce soldat, qui, bien qu'il ait été renvoyé dans ses foyers relevait encore de l'autorité militaire, vient d'être puni de trente jours de prison par le gouverneur de Paris.

Tribunal correctionnel de Cahors

Le sieur Antérieux, de Limogne, représenté par M. Espéret, se reconnaît coupable du délit de chasse. Le tribunal lui inflige 25 fr. d'amende et la confiscation du fusil.

— Antoine Talon a omis d'aller déclarer son nouveau-né dans les trois jours réglementaires au maire de Catos. Il est condamné à 2 francs d'amende.

— Le nommé Jean Théron, de Mercoès, sous le coup d'une saisie, a enlevé de sa maison portes, fenêtres et planchers qu'il a vendus; il est condamné à 4 jours de prison pour détournement d'objets saisis.

Défenseur. — M. Bourdin.

— François Calmejane est un entrepreneur de Lherm, qui a eu ses biens saisis et adjugés à M. Chatain, maire de Lherm et à M. Cantagrel. Ce dernier s'aperçut que du bois avait été coupé avant la vente définitive. Il porta plainte et Calmejane est condamné à huit jours de prison.

Défenseur. — M. de Valon.

— Un nommé Teysier, marchand ambulancier à Puy-l'Évêque, ayant, à l'aide de renseignements de complaisance, obtenu de la marchandise d'un négociant, et ayant laissé protester la traite, se voit condamner à 45 jours de prison.

Défenseur. — M. Moulin-Boordjin.

— Antoine Bonhoure, de Cahors, est condamné à 20 fr. d'amende pour outrages envers les agents de la force publique.

Défenseur. — M. Moulin-Boordjin.

— Gélis, de Catos, est condamné à 50 fr. d'amende pour braconnage.

— Le fils Massabie, âgé de 18 ans, est condamné à 25 fr. d'amende et à la confiscation du fusil pour délit de chasse.

— Rédon Joseph et Lacombe Jean, de Casagnès, sont condamnés à 25 fr. d'amende pour délit de chasse.

— Vertot Julien, même délit, 25 francs d'amende.

— Joseph Ravis, de Lattes, près Calamane, même délit, 25 fr. d'amende et confiscation du fusil.

— Pomie Pierre, a pêché dans un lieu où la pêche est réservée, 10 fr. d'amende.

— Bourrel, vagabond, idiot, est condamné à 4 jours de prison.

SAINT-MATRÉ. — Par arrêté du 7 octobre, le sieur Mazaré, Etienne, instituteur à St-Matré, a été révoqué de secrétaire de la mairie. (Art. 88 de la loi du 5 avril 1884).

CARNAC-ROUFFIAC. — Un crime a été commis à Carnac-Rouffiac, canton de Luzech.

Une mégère voulant empêcher un homme de l'endroit de puiser de l'eau dans un puits, et ce dernier ne tenant aucun compte de ses observations, cette audacieuse femme, arrivant par derrière, le saisit par les jambes et le précipita au fond du puits.

La mort a été instantanée.

Saint-Céré. — FÊTE PATRONALE DES 16, 17 ET 18 OCTOBRE. — Programme :

Samedi 16. — A 7 heures du soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie. A 8 heures, tour de ville en musique et retraite aux flambeaux.

Dimanche 17. — A 7 heures du matin, réveil en musique. A 9 heures, la fanfare exécutera les plus beaux morceaux de son répertoire sur les principales places de la ville.

De 11 heures du matin à 2 heures du soir, grande kermesse. A 3 heures, cavalcade historique au bénéfice des pauvres de la ville. A 4 heures, grand bal champêtre. A 6 heures, ascension du ballon la Liberté monté par l'intrépide aéronaute Mol. A 7 heures, brillant feu d'artifice sur la place du Gravier (embrasement

général des principales places de la ville). A minuit, grande retraite aux flambeaux.

Lundi 18. — Reprise de la fête par des salves d'artillerie. A 9 heures, tour de la ville musique. A 2 heures, jeux de la pomme, de la poêle, du baquet, de la croche, des anneaux, du tourniquet. A 3 heures, mâit de cognac sur la place Gambetta. A 4 heures, course aux ânes, aux sacs, aux sabots, mâit horizontal sur la place du Gravier. A 5 heures, grande course de vélocipèdes sur le tour de la ville (3 prix seront décernés aux vainqueurs).

Le soir, grand bal de nuit, organisé par les jeunes gens de ville dans un vaste local décoré à cet effet. A minuit, grande retraite aux flambeaux.

Déclarations de culture

POUR 1887. — CULTURE DU TABAC. — Voici le tableau présentant la fixation des jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire, à la mairie de leur commune, la déclaration de planter du tabac en 1887.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Canton de Cahors (Nord)

Extra muros. — Tuileries, Larroque-des-Arcs, Combe de Meyrens, Saint-Henri, Englandières, Mirepoises et Regourd, 18 et 19 octobre, de 9 h. à 4 h.

Extra muros. — Lamothe, Bellevue, Ste-Valéry, grande rue Labarre et petite rue Labarre, le 19, de 9 h. à 4 h.

Intra muros. — Rues Capucines, Batut, Labat, St-Naupary, Ste-Claire, Séminaire, Chartrreuse, au Périé, aux Capucines, rue Lafayette, St-Barthélemy, cul-de-sac St-Barthélemy et rue Jean XXII, le 20, de 9 h. à 4 h.

Intra muros. — Rues des Mirepoises, des Augustins, boulevard Nord, rue Bourrou et Château-du-Roi, le 21, de 9 h. à 4 h.

Intra muros. — Rue Henri IV, Port-Bullier, de la Chantrerie, place St-James et rue de la Préfecture, rue Ste-Barbe et place Nationale, le 22, de 9 h. à 4 h.

Espère, les 21 et 22 de 9 h. à 4 h.

Mercoès, 18, 19, 20, 21 et 22 de 9 h. à 4 h.

Larroque-des-Arcs, 22 et 23, de 11 h. à 4 h.

Lamadeleine, 18, 19, 20 et 21, de 11 h. à 4 h.

Pradines. — Labéraudie, 18 et 19, de 11 h. à 4 h.

Pradines. — Flaynac et Forsins, le 20, de 11 h. à 4 h.

Pradines. — Le Bourg, 12, 22 et 23, de 11 h. à 4 h.

Valrouffé, 22 et 23, de 11 h. à 4 h.

Canton de Cahors (Sud)

Intra muros. — Cabessut (bas), rues St-Urcisse, Coin de Lastié, Fargas, Bouscarat, Lacoste, Nationale, Darnis, Cheval Blanc, du Temple, Brives, Vayrols, 18 et 19 octobre de 9 h. à 4 h.

Intra muros. — Rues Mascoutou, Mouton, Corridor, Donzelle, de la Passade, quai Segur, rue Mordaigne, St-Laurent, rue Basse-Nationale, Cabessut (haut), 20 et 21 octobre, de 9 h. à 4 h.

Extra muros. — Bégooux, Cavanies, St-Cirice, Ramonets, 22, 23, 25 et 26 octobre, de 9 h. à 4 h.

Extra muros. — Coty, Camp des Monges, vallon de Marmont, le Pech, St-Georges, 18 octobre, de 9 h. à 4 h.

Extra muros. — Cayssines, Peyrequillade, roc de Lagasse, Larrozière, Mathieux, 18, de 9 h. à 4 h.

Extra muros. — Fracheville, Arbouys, Fontanel, Peyrolis, les Junies, Durand, Dines, Péchal, Selves, Vignols, Labéraudie, Cabzat, 19, de 9 h. à 4 h.

Intra muros. — Rues du Four-St-Barbe, des Maures, du Piot, boulevard Sud, Pots-Trinquats, Carmes-Bas, de la Gendarmerie et des Hortes, 20 et 21 octobre, de 9 h. à 4 h.

Arcambal. — Bégooux, le Bousquet, Cahors, 18, 19 octobre, de 9 h. à 4 h.

Arcambal. — Lacoste, Parrots, Galessie, haut et bas, Mas de Barthe, 20 octobre, de 9 h. à 4 h.

Arcambal. — Pech, Mondies, Grézels, Lagravette, La Borie Haute, Mazuls, Roumégousse, la Balme, 21 et 22 de 9 h. à 4 h.

Arcambal. — Béars, Pasturat, Vers et St-Géry, 18, 19, de 10 h. à 4 h.

Labastide-Marnhac, 25, 26 et 27 octobre, de 9 h. à 4 h.

Montal (le), 22 et 23, de 9 h. à 4 h.

Canton de Castelnaud

Castelnaud, 18 et 19 octobre, de 9 heures à 4 heures.

Flaugnac, 20 et 21, id.

Cézac, 20 et 21, id.

L'Hospitalet, 28, de 1 heure à 4 heures.

Pern, 22 et 23, de 9 heures à 4 heures.

St-Paul-Labouffie, 27, de 11 heures à 4 heures.

St-Alauzie, 25 et 26, de 9 heures à 4 heures.

Canton de Calus

Boissières, 26 octobre, de 9 heures à 4 heures.

Canton de Lauzès

Béars, 23 et 25 octobre, de 11 heures à 4 heures.

Cabrerets, 18, 19 et 20, de 9 heures à 4 heures.

Ciras, 21, de 11 heures à 4 heures.

Lauzès, 26, de 9 heures à 4 heures.

Lenillac, 20 et 21, de 11 heures à 4 heures.

Orniac, 23 et 25, id.

Sabadel, 25, de 10 heures à 4 heures.

St-Martin-de-Vers, 22, de 11 heures à 4 heures.

Sauliac, 18, 19 et 20, id.

Sénaillac, 23, de 9 heures à 4 heures.

St-Cernin, 20, de 10 heures à 4 heures.

Canton de Limogne

Calvignac, 23 octobre, de 9 heures à 4 heures.

Cénévières, 18 et 19, de 11 heures à 4 heures.

Lugagnac, 21, de 9 heures à 4 heures.

St-Martin-Labouval, 20, 21 et 22, de 9 à 4 heures.

Limogne, 22, de 1 heure à 4 heures.

Canton de Luzech

Albas, 22 et 23 octobre, de 9 heures à 4 heures.

Anglars-Juillac, 28 et 29, id.

Belaye, 27, id.

Caillac, 18, 19 et 20, id.

Castelnaud, 27, de 2 heures à 4 heures.

Douelle, 18, 19, 20, 21 et 22, de 9 h. à 4 heures.

Luzech, 18, 19, 20 et 21, id.

Parnac, 23, 25 et 26, id.

St-Vincent, 25 et 26, id.

Canton de Montcuq

Lascabanes, 18 et 19 octobre, de 9 h. à 4 heures.

Montcuq, 27, id.

Saint-Cyprien, 22 et 23, id.

Saint-Laurent, 25, et 26, id.

Canton de Puy-l'Évêque

Grézels, 18 et 19 octobre, de 9 heures à 4 heures.

Lagardelle, 26, id.

Pescadoires, 20, id.

Praysac, 21, 22 et 23, id.

Puy-l'Évêque, 25, de 11 heures à 4 heures.

Canton des Saint-Géry

Bergant, 22 et 23 octobre, de 11 h. à 4 heures.

Bouziès, 20 et 21, de 10 heures à 4 heures.

Cours, 23, 25 et 26, de 10 heures à 4 heures.

Crécols, 21, de 9 heures à 4 heures.

Esclauzels, 22 et 23, de 11 heures à 4 heures.

St-Cyr-Lapopie, 18, 19 et 20, de 9 h. à 4 heures.

Saint-Géry, 18, 19, 20, 21, 22, id.

Vers, 18, 19, 20, 21 et 22, id.

(La suite au prochain numéro.)

DERNIÈRE HEURE

Paris, 14 octobre.

On parle d'une note que le gouvernement anglais aurait adressée hier aux divers cabinets et dans laquelle il proposerait de donner un appui moral à la Bulgarie, pour préserver son indépendance.

Paris, 14 octobre.

Le bruit a couru, hier soir, à la petite Bourse, que l'empereur Guillaume était mort. Rien ne permet de croire que ce bruit soit exact.

BOURSE. — Cours au 14 octobre.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes 3 0/0, 3 0/0 amortissable (ancien), 3 0/0 id. 1884, 1/2 0/0 ancien, 1/2 0/0 1883.

Dernier cours du 13 octobre.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Actions Orléans, Actions Lyon, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884), Obligations Lombardes (jouissance), Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).

ENTREPOT GÉNÉRAL DE

SUCRES cristallisés et autres. — Raisins secs. LABATUT, 61, rue de la Rousselle, Bordeaux.

HUITRES

De SEPTEMBRE à MAI on a, franco de port à domicile, contre mandat de 5 francs ou 50 huitres extra, ou 70 belles, ou 100 ordinaires, Ecrite au Capitaine S. AMANIEU, Arcachon.

PERONOSPORA OU MILDEW

MUSINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles). Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara
Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ETOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIQUEUX.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Une invention de portée éminente protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger est la

Machine à coudre rotative à deux bobines

de **Junker & Ruh** cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.

La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double picure d'une beauté parfaite et est d'une indéstructibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et leste et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez : **Charles Desprats**, Ancien Maison Cangardel 4^{me} fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).

On demande des représentants cantonaux.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Canons, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

LA VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
Se défier des Imitations et Contrefaçons
CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
9, Rue de la Paix, PARIS

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH
CAHORS

Pièce de 225 litres.. 110 fr.
1/2 pièce de 115 litres.. 58 fr.
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

*** AUDOUARD ***

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON-B
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layrou.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Lingés de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs à Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Stipin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

On demande des représentants cantonaux.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR
19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.
NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

CO STUMES
sur mesure
pour
HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.